

Les crédits

Dix ans se sont écoulés depuis l'adoption de notre Charte des droits. Au cours des 10 dernières années, le Programme de contestation judiciaire a été très utile pour faire avancer les droits et les libertés des Canadiens. Il a sûrement renforcé les lois canadiennes et influencé nos attitudes en ce qui concerne les droits à l'égalité pour tous les Canadiens.

Mais la situation change constamment. Notre pays, comme tous les pays du monde, est en pleine évolution. Nous n'en délaissions pas pour autant nos droits et nos libertés fondamentales. Nous avons de nombreux programmes qui traitent de ces questions. Le gouvernement respectera l'engagement qu'il a pris de fournir les fonds déjà accordés par le Programme de contestation judiciaire.

Oui, ce gouvernement peut être fier à juste titre de ses réalisations dans le cadre de ce programme. Nous n'avons pas renoncé à permettre au programme de fonctionner de façon indépendante. Mais comme le député et tous les autres députés le savent, nous devons prendre des décisions difficiles afin de remettre de l'ordre dans nos finances. Le temps est venu de demander à nos partenaires provinciaux et aux groupes du secteur privé d'assumer leur part du fardeau et de prendre plus de responsabilités pour ce qui est d'appliquer les droits à l'égalité à tous les Canadiens.

Je dis ceci au député: «Travaillons ensemble pour garantir à tous les Canadiens le droit à l'égalité, et inspirons-nous, pour ce faire, du Programme de contestation judiciaire. Allons de l'avant et faisons de notre pays magnifique un pays où tous les Canadiens, qu'ils soient citoyens de naissance ou citoyens par choix, sont égaux en vertu de la loi et peuvent faire leur part.»

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député au sujet du processus d'appel.

Nous savons tous que les causes sont entendues par les tribunaux de première instance puis passent aux autres paliers du système judiciaire, jusqu'en Cour suprême.

Le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a déclaré aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement accorderait les fonds qu'il s'était déjà engagé à verser pour les poursuites devant le tribunal du niveau pour lequel le financement a été approuvé. La plupart des causes pour lesquelles le Programme de contestation judiciaire accorde des fonds sont entendues par des tribunaux de première instance.

Le député a-t-il demandé au gouvernement ou à la ministre de la Justice—puisqu'elle est ici, peut-être voudra-t-elle informer le député—ce que propose le gouvernement pour que les personnes qui ont reçu des fonds du Programme de contestation judiciaire obtiennent encore des fonds si elles doivent aller en appel et cela, sans imposer à des groupes minoritaires, qu'il s'agisse de démunis, de groupes linguistiques, de femmes ou de groupes ethniques, le lourd fardeau financier que représente un pourvoi en appel devant le tribunal du niveau pour lequel, si j'en crois le ministre, le financement a été approuvé?

Ma question est simple. Y a-t-il une solution pour ces groupes qui se retrouvent dans une situation très difficile? On a accepté de leur verser des fonds pour présenter leur cause devant un tribunal d'un certain niveau. Cela leur a été garanti. Que se passe-t-il si un groupe interjette appel?

M. Corbett: Madame la Présidente, je n'ai pas de difficulté à comprendre les inquiétudes du député au sujet d'engagements qui ont déjà été pris envers d'autres groupes. Lorsque son parti était au pouvoir, son gouvernement avait un mépris flagrant pour les choses qu'il s'était engagé à faire plus tard lorsque viendrait le temps de payer les violons.

Le fait est que, comme je l'ai déjà dit, ce gouvernement que je suis fier d'appuyer pour toutes les bonnes raisons que l'on sait, respecte ses engagements. Il s'est engagé à financer les affaires pour lesquelles une aide avait déjà été prévue en vertu du programme. Il a promis de les mener à bonne fin.

Je vois le ministre qui fait oui de la tête. Quoique je ne sois pas dans le secret des décisions du Cabinet, lorsque les ministres de ce gouvernement m'informent que certaines mesures vont être prises, je n'ai pas de peine à les croire sur parole. Je suis sûr que ces groupes seront entendus à mesure qu'ils exprimeront leurs préoccupations. Il a parlé des défavorisés, des femmes, des minorités et de toute une série d'autres groupes.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes extrêmement fiers du travail qui a été fait. Si je ne me trompe, ce programme exigeait au début très peu de financement parce qu'il y avait très peu d'activités en ce sens. Cette année et par les années précédentes, ce gouvernement a dépensé quelque 2,5 millions de dollars par année pour venir en aide à ces groupes. À condition qu'ils répondent aux critères d'admissibilité, ces groupes ont droit à